

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/76

11 décembre 1996

(96-5246)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

BOTSWANA

Déclaration de M. K.G. Kgoroba
Ministre du commerce et de l'industrie

C'est pour le Botswana un grand honneur que de participer à cette première Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui lui permet par ailleurs d'apprécier la généreuse hospitalité que Singapour nous témoigne depuis quelques jours. Singapour est pour tous les pays en développement un très bon exemple des résultats qu'un petit pays peut obtenir en matière de développement économique. L'hommage qu'on lui rend en tenant ici la première Conférence de l'OMC est donc tout à fait justifié.

J'espère qu'à la fin de la Conférence, nous serons arrivés à un consensus sur beaucoup de questions figurant à l'ordre du jour. Les sujets traités ici sont nombreux et n'ont rien de facile. C'est pourquoi nous devons conjuguer nos efforts pour faire en sorte que les règles établies pour guider la libéralisation des échanges ne désavantagent pas un pays ou un groupe de pays.

Dès son établissement, l'OMC a été dotée d'un programme de travail très chargé. Il ressort clairement des documents préparés pour cette Conférence que l'OMC a progressé sur certaines questions. Nous devons tous rendre hommage au Directeur général et au personnel du Secrétariat pour les efforts qu'ils ont déployés tout au long de ces deux années.

Beaucoup reste à faire pour consolider et approfondir les initiatives approuvées à Marrakech. Le Botswana, qui est un pays en développement importateur net de produits alimentaires et applique une politique de diversification de son économie, porte beaucoup d'intérêt à ces importantes négociations internationales.

Le "programme incorporé" englobe un grand nombre de questions complexes qui ont des implications sérieuses pour le commerce et le développement des pays en développement. Permettez-moi de vous exposer nos vues sur certaines de ces questions.

Premièrement, malgré l'issue positive des négociations du Cycle d'Uruguay, les droits de douane restent une question importante pour la poursuite de la libéralisation des échanges. Le Botswana estime qu'il est possible de réduire encore les droits de douane. Nous sommes convaincus qu'il est urgent d'accélérer la mise en oeuvre de tous les engagements pris dans le cadre du Cycle d'Uruguay en matière de réduction des droits de douane, en particulier ceux qui s'appliquent à des produits importants pour les pays en développement.

Deuxièmement, le Botswana est sérieusement préoccupé par la lenteur des progrès dans la fourniture de l'assistance technique. Beaucoup d'entre nous ont du mal à s'acquitter de leurs obligations et à observer les prescriptions en matière de notification découlant des Accords de l'OMC. Il est manifestement nécessaire d'établir et de développer des structures institutionnelles dans les pays en

./.

développement qui permettent à ces pays de satisfaire aux prescriptions de l'OMC. Rien n'a encore été fait en ce sens et il est indispensable d'intensifier et d'accélérer l'assistance technique. Nous pensons par exemple à des domaines techniques tels que l'élaboration de textes législatifs et la protection des droits de propriété intellectuelle. Jusqu'ici, nous avons reçu de diverses institutions une pléthore d'offres d'assistance qui ne nous paraissent pas suffisamment coordonnées pour nous apporter une aide pratique.

Je crois savoir que l'actuel programme de travail dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services envisage la tenue de nouvelles négociations sur les sauvegardes, les subventions et les droits compensateurs en relation avec le commerce des services. Il importe que les Membres de l'OMC s'engagent résolument dans ces négociations et garantissent la participation effective de tous dans le secteur des services qui connaît une rapide expansion.

L'Accord sur l'agriculture établit un programme de réforme progressive du commerce des produits agricoles en vue de la mise en place d'un système de commerce juste et équitable axé sur le marché. Le Botswana approuve l'orientation générale des réformes menant à une réduction des droits de douane et des contingents qui leur sont liés ainsi que des subventions. Toutefois, il importe de reconnaître qu'il s'agit là d'un secteur sensible pour les économies des pays en développement. Pour le Botswana, il serait important de maintenir des mesures de soutien interne pour protéger les petits agriculteurs sur une base sélective. Nous appuyons aussi l'idée que des périodes de transition plus longues devraient être ménagées pour les arrangements commerciaux en vigueur portant sur des produits agricoles, comme ceux qui existent dans le cadre de la Convention de Lomé ou les concessions SGP. Cela nous laisserait plus de temps pour nous adapter aux défis d'une concurrence accrue.

Le Botswana est partisan du régionalisme en tant que moyen important de promouvoir la libéralisation des échanges. Pour les pays de l'Afrique australe, les arrangements commerciaux régionaux sont le premier point d'entrée dans le système commercial multilatéral plus large. C'est dans cet esprit que le Botswana participe activement à la SADC et qu'il a participé à l'élaboration du Protocole commercial de la SADC qui a été signé récemment. Nous sommes persuadés que la zone SADC constitue un nouveau foyer de croissance sur le continent africain et qu'elle devrait bénéficier d'une aide et d'un soutien sans faille.

Le Botswana formule toutes ces observations pour souligner que l'OMC et les parties contractantes ont une lourde tâche pour mettre en oeuvre les nouvelles procédures et les mesures adoptées à Marrakech en matière d'assistance aux pays les moins avancés et aux pays en développement et pour mener à bien le programme incorporé.

C'est pourquoi le Botswana est préoccupé par les nouvelles questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Nombre de ces questions mènent les négociations dans des domaines où beaucoup de parties contractantes ont peu d'expérience. Ce sont des questions techniquement difficiles et politiquement sensibles. Je pense ici aux propositions concernant le commerce et les normes du travail, le commerce et l'investissement, la politique en matière de concurrence et les marchés publics. Ces questions ont de sérieuses implications pour les pays en développement. Il serait donc prudent que l'OMC et les parties contractantes laissent aux organisations internationales compétentes le soin de s'occuper de ces questions assez difficiles et sensibles.

Enfin, pour ce qui est de la question du commerce et de l'environnement, nous notons qu'un comité a été établi pour examiner les liens entre les politiques commerciales et les politiques en matière d'environnement afin de faire en sorte que les règles adoptées dans ces deux domaines soient complémentaires et compatibles. Il semblerait que les débats aient été axés jusqu'ici sur les effets de l'industrialisation sur l'environnement. Pour notre part, nous pensons que la question du commerce et de l'environnement ne devrait pas être traitée sous un seul angle. Nous nous intéressons particulièrement au lien entre le commerce et la conservation et la gestion de nos ressources naturelles.